



Communiqué

Pour publication immédiate

Augmentation de la taxe sur le tabac

IQALUIT, Nunavut (le 15 mars 2017) – À compter du 15 mars 2017, le gouvernement du Nunavut (GN) augmentera les taux de taxe sur les produits du tabac suivants qui passeront de :

- 0,25 \$ à 0,30 \$ par cigarette
- 0,20 \$ à 0,40 \$ par gramme de toute forme de tabac fumé
- 0,20 \$ à 0,30 \$ par gramme de toute forme de tabac non fumé

« La preuve indique que l'augmentation du coût du tabac est un moyen efficace de réduire le tabagisme, ce qui ultimement permet d'améliorer les résultats en matière de santé », a déclaré le ministre des Finances, Keith Peterson. « Nos données montrent que la dernière augmentation de la taxe sur le tabac en 2012 a mené à une réduction du nombre de cigarettes achetées. Les taux de taxe et les autres mesures de prévention doivent continuer d'être analysés et modifiés au besoin afin de réduire les méfaits associés au tabagisme. »

Le GN prévoit générer plus de 4 millions de dollars par année de recettes en raison de cette augmentation, en plus des 17 millions de dollars de taxes sur le tabac déjà prévus en 2017-2018. Les recettes fiscales permettent de soutenir une gamme de services publics dans l'ensemble du Nunavut.

###

Renseignements aux médias :

Denise Grandmaison
Gestionnaire des communications
Ministère des Finances
867-975-6818
dgrandmaison@gov.nu.ca

ᐱᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ ᑭᓄᓂᓄᓂ, www.gov.nu.ca.
News releases are available in Inuktitut, English, Inuinnaqtun and French on www.gov.nu.ca.
Tuhagtaghat ittu Inuktitut, Qablunaatitut, Inuinnaqtun Uiviititullu talvani www.gov.nu.ca.
Les communiqués de presse sont disponibles en inuktitut, en anglais, en inuinnaqtun et en français à : www.gov.nu.ca.